



Mairie de Presles-en-Brie
DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE
ARRONDISSEMENT DE PROVINS
CANTON DE FONTENAY-TRESIGNY

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le **03/07/2026**
ID : 077-217703776-20260701-2026_06_52-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1^{er} juillet 2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : 19

Présents : 13

Excusés : 1

Procurations : 5

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, le PREMIER JUILLET à VINGT HEURES, les membres du Conseil Municipal de la commune de Presles-en-Brie, se sont réunis Salle du Conseil Municipal, sur convocation du Maire, conformément aux Articles L.2121.10, L.2121-12 du code général des collectivités territoriales et sous la présidence de M. Yoann COSSEVE, maire.

ETAIENT PRÉSENTS :

M. LANDRY Daniel - M. DÉSIRÉ Christophe - Mme DUVAL
Isabelle - Mme GANA Soufya - Mme DÉSIRÉ Nathalie - Mme
RETAILLEAU Gaëlle - M. CHATAIN Patrick - Mme
MARTIN Marina - M. LELEU Benjamin - M. DA SILVA
Nelson - M. BAPTISTA Fabrice - Mme PETILLION Myriam

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

M. BERTRAM Philippe

PROCURATIONS :

M. HARRAND Jérôme à M. LELEU Benjamin
Mme LE MOEL Gabrielle à Mme GANA Soufya
Mme OUDART Patricia à Mme MARTIN Marina
M. LOUISE DIT MAUGER Philippe à M. CHATAIN Patrick
Mme DESFORGES Sandrine à Mme DÉSIRÉ Nathhalie

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme PETILLION Myriam

ÉGALEMANT PRÉSENT : M. PIROUÉ Christophe – Directeur Général des Services



Mairie de Presles-en-Brie
DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE
ARRONDISSEMENT DE PROVINS
CANTON DE FONTENAY-TRESIGNY

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le **03/07/2026**
ID : 077-217703776-20260701-2026_06_52-DE

SEANCE DU 1^{ER} juillet 2026 Délibération n°2026_06_52

Objet : Accord de principe pour mise à la location de la salle polyvalente du complexe multimodal.

Vu

- le Code général des collectivités territoriales ;
- la nécessité d'encadrer l'utilisation de la salle polyvalente du complexe multimodal ;

Considérant

Que la commune dispose d'une salle pouvant être mise à disposition des particuliers, associations et organismes divers ;

Qu'il convient de définir le principe de cette mise à disposition avant l'adoption des modalités pratiques de location ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE :

Article 1

D'approuver le principe de la mise en location de la salle polyvalente du complexe multimodal aux particuliers, associations et organismes, selon des conditions qui seront définies ultérieurement.

Article 2

De préciser que les modalités d'utilisation de la salle feront l'objet d'un règlement intérieur qui sera soumis à l'approbation du Conseil municipal lors d'une prochaine séance.

Article 3

De préciser que les tarifs de location, le montant des cautions et, le cas échéant, les conditions de gratuité ou de réduction, seront fixés par une délibération ultérieure du Conseil municipal.

Article 4

D'autoriser Monsieur le Maire à engager les démarches préparatoires nécessaires à la mise en location de la salle polyvalente du complexe multimodal.

Presles-en-Brie, le 2 juillet 2026



Le Maire,

Yoann COSSEVE

2026_06_52 Accord de principe de mise à la location de la salle polyvalente

Délai et voie de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Maire de Presles-en-Brie, d'un recours contentieux adressé au tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de l'obtention du caractère exécutoire.